



ÉGLISE CATHOLIQUE
EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Quizz du denier

Tout CE que vous avez
TOUJOURS
VOULU SAVOIR SUR
le Denier
de l'Église

... sans jamais avoir osé le demander...

1. Les prêtres sont payés par :

- a** - L'État
- b** - La commune
- c** - Le Pape
- d** - Le diocèse

2. Un prêtre du diocèse d'Angoulême reçoit une rémunération mensuelle nette de :

- a** - 900 €
- b** - 2 407 €
- c** - Variable (à la commission)
- d** - 0 €

3. Quand on donne de l'argent à la quête pendant la messe :

- a** - On participe au traitement des prêtres
- b** - On participe aux charges de la paroisse (chauffage, électricité...)
- c** - On participe à la réparation de la toiture des églises communales

4. L'Église catholique reçoit :

- a** - Un reversement d'impôt pour le culte
- b** - Des subventions de l'État
- c** - Rien, elle vit grâce à ses donateurs
- d** - Des subventions du Vatican

5. Quand je fais dire une messe :

- a** - L'argent est reversé aux prêtres
- b** - L'argent sert au fonctionnement de la paroisse
- c** - L'argent est reversé au Pape

6. Est-ce que je peux donner même une petite somme ?

- a** - Oui
- b** - Non
- c** - Oui, et je peux donner en plusieurs fois

7. Les édifices de la religion catholique :

- a** - Sont la propriété des communes
- b** - Sont la propriété de l'Église
- c** - Ceux qui appartenaient à l'Église avant 1905 sont devenus la propriété des communes
- d** - Les édifices construits après 1905 sont la propriété de l'Église

8. Le denier de l'Église, c'est :

- a** - Pour réparer le chauffage des églises
- b** - Pour rémunérer les prêtres et les salariés dans la Pastorale
- c** - Ça ne me concerne pas, je donne déjà à d'autres associations

9. Et si je ne suis pas pratiquant régulier, faut-il quand même donner au denier ?

- a** - Oui, parce que je peux avoir besoin de l'Église pour un baptême ou des funérailles
- b** - Oui, parce que l'Église peut devenir un jour pour moi un lieu d'écoute et de conseil
- c** - Non, je n'aurai jamais besoin de l'Église

10. Qu'ai-je à gagner en donnant ?

- a** - La joie de donner
- b** - Une déduction fiscale de 66 % de mon don si je suis imposable
- c** - La satisfaction de participer à la vie de l'Église

Réponses :

1. **Réponse d** : Les prêtres sont payés uniquement par le diocèse, grâce au denier de l'Église.
2. **Réponse a** : En 2011, dans le diocèse d'Angoulême, les prêtres reçoivent un traitement mensuel de 580 € et l'équivalent de 20 messes à 16 €, soit un total de 900€. Si le prêtre perçoit par ailleurs une retraite, elle est déduite de son traitement. Chaque prêtre est par ailleurs logé, chauffé et éclairé.
3. **Réponse b** : Les quêtes permettent de financer le fonctionnement courant de l'Église (électricité, chauffage, photocopies, entretien courant, etc....) Certaines quêtes dites « impérees » ont un objet particulier : quête du Secours Catholique, quêtes des missions (par solidarité pour la pastorale du Tiers Monde).
4. **Réponse c** : Depuis 1905, les Églises ne perçoivent plus de subventions publiques directes. Les seules exceptions sont les aumôneries de certains hôpitaux et de l'armée et les réparations de certains lieux de culte. Le Vatican est riche d'un patrimoine culturel, mais n'a pas beaucoup de ressources financières et ne peut donc pas aider les diocèses.
5. **Réponse a** : Les offrandes de messes sont centralisées au niveau du diocèse, puis réparties égalitairement entre les prêtres.
6. **Réponse a et c** : Chaque participation, même de quelques euros, a son importance pour la vitalité de l'Église et marquer son appartenance. Le don moyen du denier est de 150 € en 2010. On peut le verser par chèque, par internet ou par prélèvement automatique.
7. **Réponses c et d** : En 1905 les biens de l'Église ont été transférés aux communes qui sont donc propriétaires de beaucoup de biens utilisés aujourd'hui par l'Église. Toutefois les lieux de cultes sont soumis au régime de « l'affectation ». Le propriétaire ne peut rien y faire sans l'accord du curé. Ce qui a été construit ou aménagé depuis 1905 est souvent propriété de l'Église (églises, maisons paroissiales, aumôneries, évêché). Elle en supporte les charges mobilières et immobilières, impôts et taxes diverses qui s'ajoutent aux autres frais.
8. **Réponse b** : Le denier de l'Église constitue sa principale ressource et permet de rémunérer les prêtres et les animateurs laïcs en pastorale. Il a une finalité différente des autres dons et donner à une autre association ne dispense pas de donner au denier.
9. **Réponse a et b** : Toute l'année, votre paroisse est à votre service... Sacrements, célébrations et prière, partage et transmission de la foi, organisation de la solidarité, soutien aux familles et aux personnes isolées, participation à la vie de l'Église universelle... : votre paroisse a mille visages. Le curé de votre paroisse et son équipe vous accueillent et vous accompagnent dans votre parcours d'homme ou de femme et de croyant quelles que soient les circonstances, heureuses ou difficiles, de la vie. Votre paroisse est aussi un espace ouvert d'écoute et de partage, où chacun peut trouver sa place, s'épanouir et faire rayonner sa foi. Votre fidélité et votre soutien contribuent à faire vivre ce bien commun.
10. **Réponses a b et c** : L'évêque et toutes les personnes au service de l'Église dans le diocèse d'Angoulême vous remercient de votre engagement à leurs côtés.

Quizdio16 à TéléchargerTélécharger